Message d’intérêt public

Le GN accepte les demandes de permis de vente au détail de cannabis

Date de début : 22 février 2021
Date de fin : 8 mars 2021
Ensemble du Nunavut 60 s

Le gouvernement du Nunavut accepte actuellement les demandes de permis pour l’exploitation de commerces de vente au détail de cannabis au Nunavut. Il existe trois types des commerces : la vente en ligne, les commerces intégrés (kiosques) et les magasins physiques.

En autorisant des entreprises privées à importer et à vendre du cannabis, le GN souhaite offrir aux Nunavummiuts un meilleur accès à du cannabis récréatif sûr et légal. La vente au détail de cannabis est régie par des règles strictes visant à lutter contre le marché noir et à protéger les jeunes du Nunavut. Les détaillants autorisés à vendre du cannabis sont tenus de respecter les nombreuses exigences règlementaires et législatives du territoire.

Pour en savoir plus sur le processus d’attribution de permis de vente au détail de cannabis ou pour faire une demande, consultez le site web du ministère des Finances au https://www.gov.nu.ca/fr/finances/information/vente-au-detail-de-cannabis ou écrivez à cannabis@gov.nu.ca. Il s’agit d’un processus continu; il n’y a pas de date limite pour soumettre une demande.

Pour obtenir des renseignements sur le démarrage d’une entreprise ou pour demander de l’aide, rendez-vous au https://gov.nu.ca/fr/edt/information/apercucoordonnees-creation-dentreprises.

###

Relations avec les médias

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᖅᓴᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca.*
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications